

MAIRIE LE PIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le vingt neuf mai à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M Raymond BONNOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mai 2015

PRESENTS : MM BONNOT Raymond – DECERLE Alain - PASCOT Olivier – JARDIN Pascal – TIXIER Arnaud – BERTHIAUD Michel – Mmes GEVAUDAN Aurélie et TUDURY Marianne.

ABSENTS : Mme SAVRE Sylvie, MM LAPANDRY Damien et MOREAU Guillaume

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 8

Nombre de Conseillers votants : 8

Délibération demande de fonds enveloppe Communauté de Communes

M le Maire présente au conseil municipal la délibération à prendre pour demander la moitié de l'enveloppe de 10 000 euros prévus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

⇒ Décide de demander 5000 euros sur les 10 000 mis à disposition cette année dans le cadre du programme d'accessibilité du lotissement.

Approbation nouveaux statuts Communauté de Communes :

M le Maire présente au conseil municipal la demande de la communauté de commune pour prendre la compétence concernant la rénovation et la mise en valeur du patrimoine vernaculaire et naturel à des fins touristiques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

⇒ Décide d'approuver la prise de compétences ainsi que les nouveaux statuts.

Ouverture d'un appel à candidature pour le poste de Directeur de l'accueil de Loisirs

M le Maire présente au conseil municipal les problèmes amenant à la non-reconduction dans ses fonctions du Directeur de l'accueil de Loisirs actuellement en place.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

⇒ Décide de ne pas renouveler le contrat actuel, et de lancer un appel à candidature via le Centre de Gestion.

Acceptation du devis du bureau d'études Réalités

M le Maire présente au Conseil Municipal le devis du bureau d'études Réalités pour un montant de 588 euros TTC afin de permettre la reprise de la consultation des entreprises pour le lotissement des Vignes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ Accepte le devis, s'élevant à la somme de 588 € TTC.